

Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante



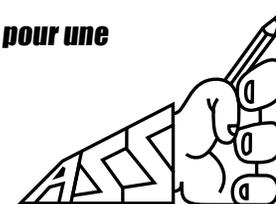
(514) 390-0110

<http://www.asse-solidarite.qc.ca>

ABC D'UNE OCCUPATION



ASSOCIATION *pour une*
SOLIDARITÉ
SYNDICALE
ÉTUDIANTE



*Guide pratique destiné aux
syndicats étudiants pour
l'organisation d'occupations*

Bilan

À la suite d'une action, il est utile que le commando se réunisse une dernière fois afin de dresser un bilan critique de celle-ci. Les organisateurs et organisatrices ont évidemment la responsabilité de préalablement contacter toutes les personnes ayant participé à l'occupation afin de recueillir leurs commentaires. Ensuite, il s'agit d'évaluer l'impact de celle-ci au niveau du plan d'action, de la population étudiante, du gouvernement, des médias, etc. et de procéder si nécessaire à un réajustement tactique. On peut aussi faire une revue de presse qui pourra être conservée et diffusée. D'autre part, il est de la responsabilité des organisateurs et des organisatrices de faire le suivi des arrestations et des procédures légales qui suivront.

Le mot de la fin

Enfin, soyez créatifs et créatives! Cet ABC n'est qu'un plan cherchant à vous aider pour l'organisation et le bon déroulement d'une occupation. Il n'y a pas de recette miracle et plusieurs facteurs peuvent contribuer au succès ou à l'échec de l'occupation.

Aucun apprentissage n'égale celui de l'action, qui implique nécessairement des bons et moins bons coups. L'important, c'est de garder le moral, d'être encore et toujours plus actifs et actives sur le terrain et surtout, d'être solidaires.

Finalement, il ne faut pas oublier le but premier de l'occupation: s'approprier un lieu symbolique afin de faire entendre nos demandes, et poursuivre la lutte.

Table des matières

Présentation.....	3
<i>Une occupation: c'est quoi? et pourquoi?.....</i>	<i>3</i>
<i>Les particularités des occupations «locales» vs les occupations «nationales».....</i>	<i>3</i>
Organisation et préparation.....	4
<i>Le commando.....</i>	<i>5</i>
<i>Lieux et repérages.....</i>	<i>6</i>
<i>Le nombre de participants et participantes.....</i>	<i>8</i>
<i>Transport et trajet.....</i>	<i>9</i>
<i>Un peu de stratégie.....</i>	<i>10</i>
<i>Matériel et équipement.....</i>	<i>11</i>
<i>Aspect juridique.....</i>	<i>12</i>
<i>Médias.....</i>	<i>13</i>
<i>Mobilisation.....</i>	<i>13</i>
<i>Manifestation d'appui.....</i>	<i>15</i>
<i>Manif-action.....</i>	<i>16</i>
Le jour J.....	16
<i>Le compte à rebours.....</i>	<i>16</i>
<i>Entrée sur les lieux.....</i>	<i>17</i>
<i>Une fois l'occupation commencée.....</i>	<i>18</i>
<i>Résister ou sortir?.....</i>	<i>19</i>
Bilan.....	20
Le mot de la fin.....	20





Un autre point à traiter lors de cette AG est celui des règles de vie au sein de l'occupation. C'est-à-dire que l'on doit collectivement définir ce qui est toléré et ce qui ne l'est pas (utilisation des ordis, fouiller dans la papperasse, cigarette, alcool, etc.).

Lorsque la police communiquera avec vous pour vous faire part de l'avis d'éviction, le ou la responsable des communications devra négocier un temps de réponse afin de laisser l'assemblée d'occupation en discuter. Vous devrez, à ce moment, renforcer tous les dispositifs de sécurité, jusqu'à la prise de décision de l'assemblée d'occupation.

Il est important de dire aux participants et participantes que dès que l'avis d'éviction est lu, la police peut utiliser tous les moyens nécessaires pour vous faire sortir. Sachez également qu'après la lecture de l'avis, toute personne ne s'y soumettant pas s'expose à des sanctions judiciaires.



Résister ou sortir?

Suite à la lecture de l'avis d'éviction, vous aurez deux choix : sortir ou résister. Cette décision appartient à l'assemblée générale. Si l'assemblée décide de sortir, le ou la responsable des clés devra ouvrir les « barricades » et laisser les gens sortir. Ne laissez évidemment aucune trace et assurez-vous, une fois à l'extérieur, que tous les participants et participantes sont bien là.

Une fois l'occupation commencée

Une fois que toutes les entrées et sorties sont bien barricadées, la première chose à faire est de tenir une assemblée générale d'occupation. Cette assemblée est souveraine et peut prendre des décisions sur toutes les questions qui peuvent l'intéresser. Il faudra élire un président ou une présidente d'assemblée qui connaît bien les procédures d'une telle assemblée.

Tout d'abord, fixez vos conditions de sortie. Que ce soit le gouvernement qui soit propriétaire du lieu occupé ou un propriétaire privé, les conditions de sortie doivent être claires, très claires. Vous devrez expliquer aux participants et participantes l'importance de traiter de ce point en premier. En effet, lorsqu'une occupation est déclarée, le ou les propriétaires peuvent vouloir négocier votre sortie ou vous faire parvenir un avis d'éviction. Bien souvent, le ou la propriétaire ne négocie pas, il ou elle signe l'avis d'éviction et le remet à la police. L'avis d'éviction doit être communiqué aux occupants et occupantes par la police. Déterminez un ou une responsable qui se chargera des communications avec la police et les propriétaires des lieux lors de l'occupation. Cette personne responsable des communications devra avoir les nerfs solides et savoir être ferme en communiquant les décisions de l'assemblée générale d'occupation. Aussi, il ou elle devrait éviter de donner des noms, et utiliser un pseudonyme au besoin.

Une fois ces questions réglées par l'assemblée, passez aux revendications. Vous pouvez, d'une part, avoir des revendications de principe et, d'autre part, des demandes immédiates. En ce qui a trait aux demandes immédiates, vous devrez décider de la procédure à suivre si elles sont satisfaites, c'est-à-dire sortir ou continuer. Il peut être utile que le commando réfléchisse à ces questions préalablement à l'occupation afin d'amener des pistes de réflexion ou des propositions à l'AG d'occupation.

Présentation*C'est quoi? Et pourquoi?*

L'occupation est un moyen d'action qui s'inscrit dans un plan d'action plus vaste; il s'agit d'une étape de l'escalade de moyens de pression qui vise à créer un rapport de force face à la partie adverse (gouvernement, etc.) afin que nos revendications soient satisfaites. Les revendications promues lors de l'occupation seront idéalement déjà partagées par un grand nombre de personnes, donc préalablement votées en assemblées générales ou en Congrès, selon le cas. L'occupation marque une intensification des moyens de pression.

Faire une occupation consiste à s'enfermer dans un lieu X, public ou privé, pour faire valoir des revendications et, idéalement, selon le contexte, à en sortir lorsque les demandes sont satisfaites. Dans le cas qui nous intéresse, on parle de réappropriation de l'espace, public ou privé, pour faire pression en regard des revendications données. Il s'agit donc d'un acte de désobéissance civile, ce qui implique d'enfreindre une ou des lois et règlements ou refuser de s'y soumettre. Une action illégale certes, illégitime, non.

Les particularités des occupations « locales » vs les occupations « nationales »

Lors d'une occupation de niveau local (une occupation du bureau du directeur général d'un cégep, par exemple), on peut réalistement envisager de tenir l'occupation jusqu'à ce qu'une ou des revendications soient satisfaites. Par contre, lors d'une occupation de niveau national (une occupation du bureau d'un ministre, par exemple), c'est nettement plus difficile. Dans ce cas, l'occupation sert davantage à perturber la routine quotidienne des gens et des institutions qui imposent, contribuent ou profitent des mesures antisociales contre lesquelles nous nous battons.



Organisation et préparation

C'est votre capacité à tout prévoir qui vous permettra de réussir chacune des étapes de l'organisation de l'occupation autant que l'occupation elle-même. En effet, l'ensemble du processus d'organisation et du déroulement d'une occupation demande énormément de prévoyance, de discrétion et d'attention. Pourquoi? Parce que le mouvement étudiant n'est pas à l'abri de l'infiltration, que ce soit par la police ou l'État même. Également, certaines personnes peuvent être contre ce genre d'action et ils ou elles pourraient divulguer des renseignements pouvant être nuisibles à la sécurité de l'occupation et des occupants et occupantes. Tout au long de ce document, les facteurs de prévoyance, de discrétion et d'attention vous seront maintes fois répétés, tentez d'y voir là les éléments fondamentaux qui vous permettront de réussir votre occupation avec succès.

Si vous utilisez un ou des véhicules, tâchez de remarquer si vous êtes suivis par une ou des voitures suspectes (il est possible que la police envoie des undercover sur votre chemin, la police elle-même ou des médias). Si c'est le cas, tentez de leur compliquer la vie, par exemple en tournant en rond pendant un certain temps.

Entrée sur les lieux

Une fois que le signal annonçant la possibilité de commencer à entrer, tout doit être synonyme de rapidité. Chaque minute gagnée par la vitesse diminue les possibilités que la police vous empêche d'entrer.

Une fois entré-e-s, il faudra commencer à barricader les portes tout en évacuant les employé-e-s. Inutile de dire que les employé-e-s doivent sortir le plus rapidement possible, car tant qu'ils et elles ne sont pas évacués-es, il faut leur laisser une sortie, ce qui rend l'occupation vulnérable. Le ou la responsable chargé-e de faire sortir les employé-e-s (et son équipe) devra, dans un premier lieu et rapidement, signifier aux employé-e-s que vous êtes là pour occuper les lieux. Vérifiez qu'aucun téléphone ne soit effectué de la part des employé-e-s, vous pouvez également débrancher les téléphones. Aussi, veillez à ce qu'aucun employé-e ne tente de s'embarquer dans son bureau. Il faut prévoir que des employé-e-s peuvent paniquer, il faut donc faire preuve d'une diplomatie exemplaire, tout en étant ferme. Vous devrez leur demander de sortir et de prendre leurs effets personnels. Si certains et certaines refusent de sortir vous pouvez essayer de sortir vous-mêmes leurs effets personnels (ils ont tendance à suivre leurs manteaux ou leurs ordinateurs portables...). S'ils refusent toujours, vous devrez leur faire signer une lettre de consentement (assurez-vous qu'une fois signées, les lettres seront visibles de l'extérieur). Si un ou une employé-e refusait de signer, ayez des témoins qui pourront certifier que cette personne est, malgré tout, restée de son plein gré, en toute connaissance de cause. On peut aussi avoir une caméra vidéo et filmer les employé-e-s en train d'exprimer leur refus de sortir. Bref, le but est de se doter du maximum d'outils possible afin de prouver que les employé-e-s ont décidés volontairement de rester sur les lieux et qu'il ne s'agit donc pas d'une prise d'otages (ceci afin d'éviter d'être accusé de séquestration).

Manif-Action

Si vous êtes au coeur d'une campagne d'envergure et que l'escalade de moyens de pression est déjà bien avancée, vous pouvez tenter d'organiser la participation à l'occupation sous forme d'une manif-action. Dans ce cas, les participants et participantes et les « supporteurs » se rendent ensemble, sous forme de manifestation jusqu'au lieu à occuper. Tous ceux et toutes celles qui désirent entrer feront alors partie de l'occupation, tandis que les autres formeront la manifestation d'appui. Cette façon de faire étant moins subtile que les autres, il pourra s'avérer plus difficile d'entrer dans le lieu à occuper. D'autre part, il faudra obligatoirement vous assurer que les gens qui choisiront d'entrer savent qu'il s'agit d'une occupation et que la participation à ce genre d'action peut leur apporter un casier judiciaire.

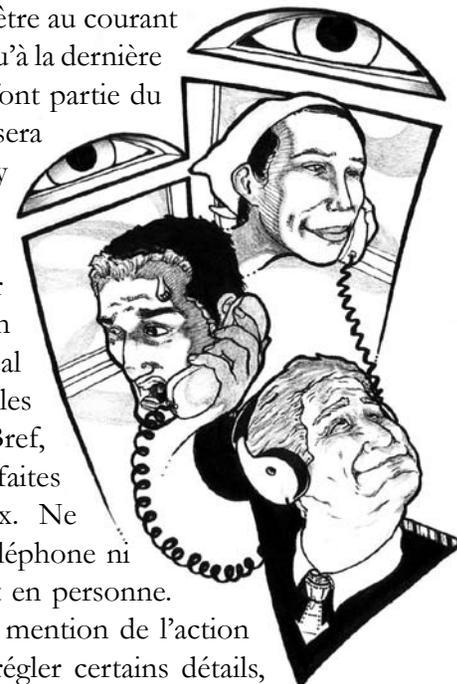
Le jour J*Le compte à rebours*

Le jour même de l'occupation, vérifiez que les participants présents et participantes présentes au lieu de rendez-vous figurent bel et bien sur vos listes; gare aux intrusions! Aussi, confirmez que chacun chacune est toujours prêt et prête à participer à l'occupation. Ensuite, dites-leur clairement de s'abstenir de toutes initiatives dans les premières minutes de l'entrée sur le lieu d'occupation. En effet, ces premières minutes sont cruciales; le commando prend donc toutes les initiatives quant aux tâches primaires à ce moment précis. Aussi, assurez-vous que tous les participants et toutes les participantes noteront le numéro de l'avocat ou l'avocate sur leur bras avec un marqueur permanent (lors d'une arrestation, votre bras reste avec vous, vos papiers, non!).

Le commando

Tout d'abord, il faut constituer une équipe de travail (3 à 5 personnes) qui va planifier et organiser l'occupation. De préférence, question de sécurité et d'efficacité, elle sera constituée de gens qui se connaissent (ou qui ont été recommandés par des personnes de confiance) et qui ont déjà travaillé ensemble. Faire partie d'un commando doit impliquer du sérieux et un grand souci des détails. La formation de cette équipe doit être effectuée le plus discrètement possible. Personne d'autre ne doit être au courant que vous en faites partie, et ce, jusqu'à la dernière minute. Seules les personnes qui font partie du commando connaissent le lieu qui sera occupé et la marche à suivre pour y entrer.

Vous devrez vous réunir plus d'une fois pour l'organisation de l'occupation, alors évitez le local de votre association étudiante, les cafés et les endroits passants. Bref, trouvez des endroits discrets et faites une rotation entre chacun d'eux. Ne discutez pas de l'occupation au téléphone ni par courriel; se parler uniquement en personne. Si vous êtes contraint-e-s de faire mention de l'action à l'extérieur d'une réunion pour régler certains détails, faites allusion par exemple au « party », au « mariage », au « souper », etc. au lieu de mentionner le mot « occupation », « action » ou « plan A, B et C ». Pour chaque étape du travail du commando, assurez-vous de ne laisser aucune trace de vos projets : notes, cartes, photos, bref, tout ce qui pourrait attirer l'attention et mettre en péril l'organisation et le déroulement même de l'occupation. Tous ceux et toutes celles qui font partie du commando doivent être mis au courant de ces mesures de sécurité.



Lieux et repérage

La première tâche du commando consiste à faire une recherche de lieux potentiels, et ce, dans la perspective d'établir un plan A, B et C. Les lieux choisis doivent avoir un rapport évident avec les revendications, être faciles d'accès, représenter un potentiel de perturbation et posséder une bonne visibilité extérieure.

Une fois la sélection des lieux faite, il faut les visiter. Ceci doit se faire le plus rapidement possible par deux personnes faisant partie du commando. Si on n'a jamais fait de repérage, il peut être utile d'être accompagné-e d'une personne qui en a déjà fait ou qui a déjà participé ou organisé des occupations. Pour certains endroits, voire la majorité, il vous faudra un alibi crédible ou même un rendez-vous. Tentez de rester le plus discret et la plus discrète possible et de ne pas éveiller les regards (présentez-vous avec une apparence soignée et sobre).



Selon l'endroit où se trouve le lieu qui sera occupé, vous aurez soit à louer des autobus pour amener les « supporteurs » sur le lieu en question, soit à organiser une manifestation qui se rendra à l'endroit que vous occuperez. Dans ce dernier cas, le point de départ de la manifestation ne devra pas être situé trop près du lieu de l'occupation, histoire de ne pas éveiller les soupçons.

Peu importe le moyen utilisé pour que les « supporteurs » se rendent sur les lieux de l'occupation, il faudra vous assurer qu'ils et elles arrivent après que les occupants et occupantes soient entré-e-s dans le bâtiment à occuper. Dans cette optique, prévoyez un trajet alternatif qui sera plus long que le principal prévu au cas où le commencement de l'occupation serait retardé.

Puisque vous [les membres du commando] ne serez pas dans cette manifestation et que vous aurez d'autres tâches à effectuer pour préparer l'occupation, il peut être utile que vous vous trouviez des alié-e-s de confiance pour vous donner un coup de main avec l'organisation de la manifestation d'appui. Ces alié-e-s n'ont pas tous à être au courant de l'action que vous organisez : un seul suffit (cette personne peut aussi devenir votre contact externe durant l'occupation, et vous tenir au courant des déplacements des forces policières).

Faites un tract annonçant la tenue d'une manifestation, avec la date, le thème et les revendications de base, sans annoncer qu'il s'agit d'une manifestation d'appui à une occupation. Aucun renseignement sur le lieu de l'occupation ou le trajet ne doivent y être divulgués. Planifiez également la distribution du tract. Encore une fois, il peut être utile que vous vous trouviez des alié-e-s pour vous donner un coup de main avec la mobilisation. Formez des équipes, ciblez des lieux ayant de bons potentiels de mobilisation et établissez un calendrier déterminant qui ira à chacun de ces endroits.

Lorsque vous rencontrez des gens (possiblement) intéressé-e-s, emmenez-les dans un endroit peu passant. Assurez-vous ensuite qu'ils et elles sont conscients et conscientes de ce qu'est une occupation et ce que leur participation implique (non seulement un grand risque d'arrestation, mais aussi un potentiel casier judiciaire). D'autre part, il faut que les participants et participantes soient disponibles sans contraintes le jour de l'occupation (celle-ci peut durer 2 heures, mais aussi 12 heures et même plus encore!)

Si la personne est toujours intéressée après avoir été bien informée sur ces deux aspects, faites-lui signer une feuille avec son nom et numéro de téléphone. Gardez cette liste secrète. Vous aurez à rejoindre (évittez le téléphone si possible) chaque signataire la veille de l'occupation afin de vous assurer qu'ils et elles seront présents et présentes et que la participation est concluante aux besoins. Rappelez-leur du même coup les détails importants, tel le lieu de rendez-vous, l'heure et ce qu'il faut apporter (eau, collation, etc.)

D'autre part, avisez d'avance les participants et les participantes de ne pas avoir, en leur possession, le jour J: couteau, canif, drogue, bottin téléphonique personnel, listes de contacts sur son cellulaire, etc. Rien ne doit vous échapper (médications, claustrophobie, etc.); chaque attention augmentera vos chances de réussite.

Manifestation d'appui

Afin de démontrer que l'occupation est supportée par un plus grand nombre de personnes (et ainsi augmenter le poids, l'impact et la visibilité de l'action), la tenue d'une manifestation d'appui est toute indiquée. En ce sens, il peut être utile de préparer du matériel d'information au sujet de l'endroit occupé et des revendications qui sera distribué aux passants et passantes par la manifestation d'appui. Une autre utilité potentielle de cette manifestation est de servir à ralentir la progression des forces de l'ordre.

Lors du repérage, il faut notamment porter attention aux éléments suivants :

Nombre d'employé-e-s?

Étages :

- ★ À quel étage le lieu est-il situé?
- ★ Doit-on emprunter des escaliers ou un ascenseur pour y accéder?
- ★ Combien d'étages comporte le bâtiment?

Pièces :

- ★ Nombre?
- ★ Avec ou sans portes?

Portes/sorties (extérieures et intérieures) :

- ★ Nombre?
- ★ Dans quel sens s'ouvrent-elles (pentures à l'intérieur ou l'extérieur)?
- ★ Matériel de composition?
- ★ Quel type de poignées?
- ★ Présence de barres paniques?
- ★ Est-ce que les portes doivent être ouvertes par une sonnette?
- ★ Y a-t-il des sorties de secours identifiées?

Fenêtres :

- ★ Nombre?
- ★ Comment s'ouvrent-elles?
- ★ Où sont-elles situées?

Toilettes :

- ★ Est-ce qu'il y en a?
- ★ Où sont-elles situées?

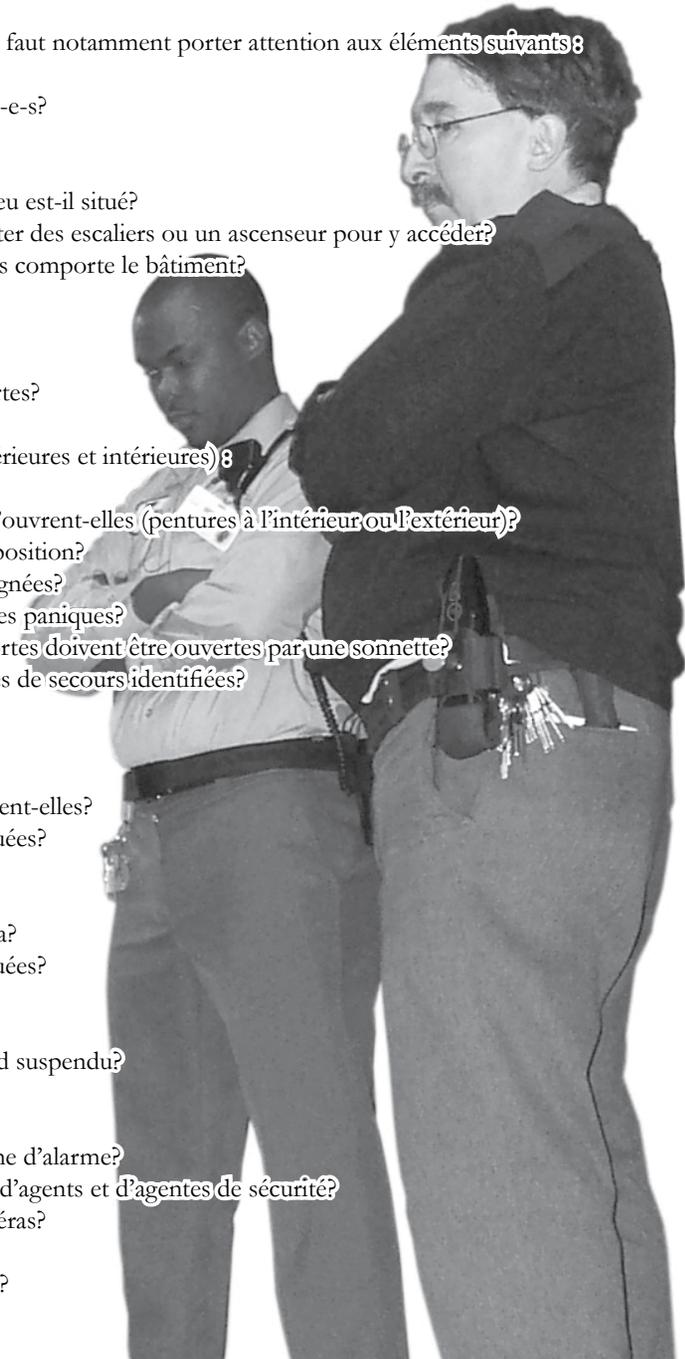
Plafond :

- ★ Est-ce un plafond suspendu?

Sécurité :

- ★ Y a-t-il un système d'alarme?
- ★ Y a-t-il un corps d'agents et d'agentes de sécurité?
- ★ Présence de caméras?

Heures d'ouverture?



Le repérage à l'intérieur des lieux convoités ne devrait se faire qu'une seule fois pour chaque lieu, histoire d'éviter les soupçons. Cette tâche fera donc travailler votre mémoire (il est donc utile de choisir ceux ou celles ayant la meilleure mémoire photographique au sein du commando). Dès le repérage terminé, rendez-vous dans un lieu sûr et dressez un plan des lieux. Notez-y la présence de chaque élément du décor; ceux-ci auront une incidence sur l'organisation et le déroulement de l'occupation. Notez-y également le matériel et l'équipement que vous pourriez avoir besoin (nous reviendrons sur ce sujet dans la section matériel et équipement).

Il se peut que le repérage vous révèle qu'un (ou plusieurs) des lieux visités sera difficilement occupable. Il vous faudra alors revoir vos cibles et procéder à de nouveaux repérages. N'oubliez pas que puisqu'il peut arriver toutes sortes d'imprévus (échec logistique, manque de participation, etc.) il est primordial d'avoir plus d'un plan et que chacun d'entre eux soit organisé avec la même attention que le principal convoité. Explorez toutes les possibilités, pensez aux imprévus et prévoyez différents objectifs, différents scénarios et stratégies au cas où les principaux ne fonctionneraient pas.

Le nombre de participants et de participantes

Une fois les lieux déterminés, il faut estimer le plus vite possible le nombre de participants et de participantes nécessaires pour procéder à l'occupation. Selon le contexte, ce nombre peut varier d'une quinzaine à une centaine, et même plus! Évidemment, une occupation comprenant 25 participants et participantes peut être très différente d'une occupation de 200 personnes. Ainsi, bien qu'une occupation plus peuplée puisse amener un plus grand rapport de force, on ne peut savoir jusqu'où chaque participant et participante est prêt et prête à aller. D'autre part, une occupation de 25 personnes qui sont hors de tout doute déterminées à la faire tenir le plus longtemps possible peut tout de même être mise à terme par la police assez rapidement.

Médias

Préparez un communiqué de presse annonçant votre action et vos revendications. Prenez soin de laisser un espace vide à la place du lieu. Choisissez une personne de confiance qui ne participera pas à l'occupation et qui se chargera, une fois que l'occupation aura commencé, d'ajouter le lieu que vous occuperez sur le communiqué et de l'envoyer aux différents contacts (médias, associations étudiantes, etc.) que vous aurez préalablement prévus.

Déterminez également un ou deux délégué-e-s médias (dont un ou une qui se débrouille bien en anglais) qui seront à l'intérieur de l'occupation et qui pourront donner des entrevues téléphoniques. En tant que délégué-e médias, il est toujours utile de préparer des réponses et des éléments-clés à transmettre, des phrases punchées qui conviennent à la très courte durée de la plupart des reportages dans les bulletins de nouvelles des médias de masse. Ceux-ci connaissent et comprennent mal ce type d'action, prévoyez donc une présentation concise et claire. Il ne faut pas hésiter à répéter plusieurs fois les revendications!

Mobilisation

Certes, une occupation demande moins de participants et de participantes qu'une manifestation. Pourtant, cela n'implique pas que la tâche est plus facile. La mobilisation dépend du nombre de participants et participantes que vous désirez atteindre. Si vous visez 50 personnes ou moins (et que vous avez un bon réseau de contacts), faites une liste de personnes fiables à approcher (et potentiellement intéressées à participer à l'occupation). Idéalement, cette liste devrait être approuvée par la majorité du commando, afin d'assurer une bonne cohésion (et d'éviter certains accrochages) lors de l'occupation. Selon le nombre de participants et participantes que vous recherchez, vous pourrez demander à certaines ou chacune des personnes de cette liste si elles connaissent des gens fiables qui seraient intéressé-e-s à participer à l'occupation, en leur spécifiant que c'est le commando qui se chargera de les contacter. Notons qu'il est intéressant de recruter au moins une personne ayant des connaissances de base en secourisme.

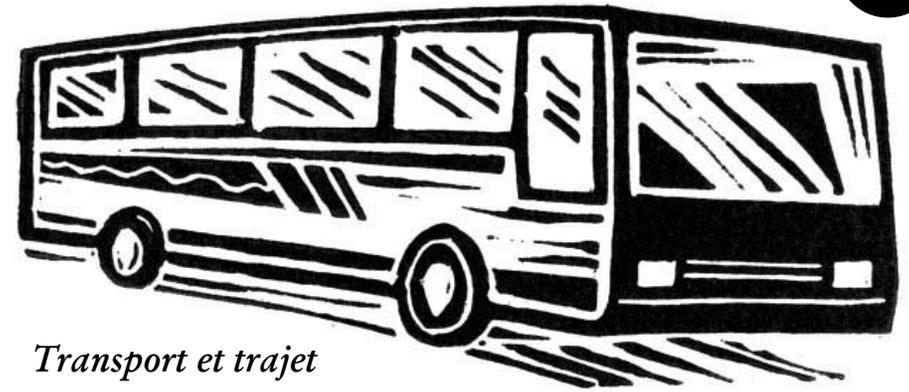
Aspect juridique

Afin d'assurer la protection des droits de chaque participant et chaque participante, vous devez contacter un avocat ou une avocate, en cas de poursuite et/ou d'accusation. Vous devrez lui communiquer la date prévue pour l'occupation, le numéro de cellulaire qui sera actif à l'intérieur du lieu occupé ainsi que le numéro où il y aura une permanence pour vous appuyer.

À titre d'exemple, voici des accusations pouvant être portées (ou qui ont été portées dans le passé, notamment suite à la grève de 2005) contre les participants et participantes à une occupation :

- ★ **Méfais** (c'est l'accusation la plus fréquente): soit pour avoir détruit ou endommagé des biens, soit pour avoir empêché l'exploitation du bien ou la jouissance d'un lieu. C'est une accusation avec peu de portée qui encoure généralement une amende. Être reconnu-e coupable de méfaits entraîne tout de même l'ouverture d'un casier judiciaire.
- ★ **Voies de fait par intrusion** : pour que cette accusation tienne, il faut que la Couronne prouve que l'on a commis des voies de fait sur la personne qui nous a demandé de sortir ou qui possède les lieux.
- ★ Également, depuis quelques années, la police a pris l'habitude de coller l'accusation d'**Attroupement illégal** pour toute action, que ce soit de désobéissance civile, d'une manif, etc. Notez que la définition d'attroupement illégal laisse à interprétation; il s'agit d'un regroupement de trois individus ou plus qui, dans l'intention d'atteindre un but commun, troublent la paix tumultueusement. Tout comme le méfait, être reconnu-e coupable d'attroupement illégal conduit à l'ouverture d'un casier judiciaire.

Bien sûr, ceci n'est qu'une présentation sommaire à titre d'exemple. Lors des premiers contacts avec votre avocat ou votre avocate, vous devrez vous informer plus précisément des répercussions possibles d'une telle action. Ainsi, posez-lui toutes les questions nécessaires: chefs d'accusation, procédures, lois, etc. Aucune question n'est futile: il vaut mieux poser les questions avant l'occupation que pendant.

*Transport et trajet*

Selon le nombre de participants et participantes et les lieux choisis, vous aurez à décider si vous louerez un ou des autobus (ce qui est toutefois peu subtil), un minibus, des minifourgonnettes ou si vous utiliserez le transport en commun. Ensuite, prévoyez le trajet à utiliser pour se rendre sur le lieu, de même qu'un plan de recharge. Prévoyez aussi le trajet du plan A au plan B, puis du B au C... Si vous utilisez des véhicules, évitez les trajets faciles : faites des détours, soyez créatifs et créatives! Cependant, s'il y a plus d'un véhicule, ils doivent suivre le même trajet. Aussi, il faudra noter le temps estimé entre le lieu à occuper et le lieu où les véhicules s'arrêteront.

Si vous louez un (ou des) autobus, chaque conducteur ou conductrice ne doit pas savoir d'avance le lieu d'arrivée. Expliquez-lui clairement et poliment le but de cet élément secret. Vous devrez donc choisir des responsables en fonction du nombre de transports utilisés, qui resteront près du conducteur ou de la conductrice afin de lui indiquer le trajet. Ces responsables s'occuperont également de faire sortir et de diriger les participants et les participantes vers le lieu de l'occupation.

Planifiez par quelle porte du bâtiment l'ensemble des participants et participantes entrera, puis, dépendamment du lieu, le trajet à suivre une fois rendu à l'intérieur de la bâtisse pour se rendre dans le ou les locaux à occuper. Il vous faudra ensuite prévoir une stratégie qui vous permettra de mettre vos plans à exécution.

Un peu de stratégie

Vous aurez besoin de désigner, au sein du commando, un ou une responsable des communications, qui sera muni-e d'un téléphone cellulaire. Déterminez ensuite un ou deux « éclaireurs », également doté-e-s d'un téléphone cellulaire, qui devra être près du lieu ou sur place avant l'arrivée des autres occupants et occupantes afin d'évaluer la faisabilité de l'occupation et commencer les démarches qui permettront aux autres d'entrer s'il y a lieu. Le ou les « éclaireurs » devront tenir au courant le ou la responsable des communications: convenez d'un signe annonçant la possibilité pour les autres occupants et occupantes de commencer à entrer, d'un autre annonçant de revenir dans quelques minutes et enfin d'un indiquant de passer au plan B. La même stratégie devra être appliquée si vous devez passer au plan C. N'oubliez pas d'évaluer le temps que les « éclaireurs » mettront pour se rendre au lieu du plan B et plan C.

Selon le lieu, les éclaireurs-euses devront possiblement ouvrir les portes pour que les autres occupants et occupantes puissent entrer sur les lieux de l'occupation. Il faudra s'assurer que les portes demeurent ouvertes le temps nécessaire pour que tous et toutes puissent entrer. Ce rôle peut être assuré par les « éclaireurs », mais il peut être utile de désigner des renforts, qui agiront à titre de « portiers » (idéalement deux personnes costaudes par porte). Choisissez également une ou deux personnes qui seront chacune responsable d'une équipe chargée de barricader les portes. Ces personnes auront également la responsabilité des cadenas et des clés de leurs portes respectives.

Désignez aussi une personne responsable de l'équipe déléguée à l'évacuation des employé-e-s. Afin de se préparer à l'éventualité où des employé-e-s refuseraient catégoriquement de sortir, préparez une lettre de consentement qui indiquera clairement que l'employé-e accepte de rester à l'intérieur de l'occupation et qu'il ou elle ne pourra sortir que sur décision de l'assemblée générale d'occupation. La lettre doit contenir la date du jour de même que des espaces pour les signatures de l'employé-e, du responsable et du témoin.

Au besoin, vous pouvez distribuer certaines tâches (les « portiers », par exemple) à des personnes fiables qui ne font pas partie du commando, mais qui désirent participer à l'occupation. Dans ce cas, il faut s'assurer que la personne accepte la tâche avant de dévoiler les détails nécessaires. Ne dévoiler que les détails que la personne a besoin de savoir pour effectuer sa tâche. Souvent, il n'est pas nécessaire et préférable de dévoiler le lieu de l'occupation.

Matériel et équipement

Pour assurer la sécurité des participants et des participantes et le bon déroulement de l'occupation, il est nécessaire d'établir une liste exhaustive du matériel nécessaire et de se le procurer.

Voici ce dont vous pouvez avoir besoin :

- ★ Cadenas à clés : de 4 à 6 cadenas, selon les résultats du repérage. Les cadenas et les clés doivent être numérotés. S'assurer que chaque clé est reliée avec une corde au cadenas qu'elle peut ouvrir afin d'éviter les pertes.
- ★ Chaînes : 3 à 6 paquets, variant de 2 à 4 mètres chacune.
- ★ Cordes : 3 à 6 paquets, variant de 2 à 4 mètres chacune.
- ★ Téléphones cellulaires : un pour le responsable des communications, un par « éclaireur », un pour les contacts avec les médias et un pour les contacts externes. N'oubliez pas vos listes de contacts importants (médias, assos, etc.) et numéros d'avocats ou d'avocates.
- ★ Nourriture : prévoyez de l'eau, des fruits, pains, condiments, noix (si vous êtes certains et certaines que personne n'est allergique aux noix), barres tendres, jus, etc. Vous devez également aviser les participants et participantes de prévoir une collation et une bouteille d'eau.
- ★ Lampes de poches ou chandelles et briquets (en cas de panne d'électricité)
- ★ Papiers : d'une part pour la prise de note lors d'assemblée, de contacts avec l'avocat ou l'avocate et avec la police. D'autre part, de grandes feuilles de papier pour y inscrire les revendications et les coller sur les fenêtres.
- ★ Des crayons, des marqueurs, de la gomme bleue et du papier collant
- ★ Des lettres de consentement
- ★ Trousse de premiers soins : assurez-vous que la personne qui possède la trousse est bien connue de chaque participant et participante.

Évidemment, le matériel nécessaire est directement lié avec le choix des lieux, donc assurez-vous de faire cette étape ainsi que les achats, une fois les lieux déterminés et le repérage effectués.